

# Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?

&lt;

LECTURE : 3 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 02/05/2024 - [Gérer son entreprise](#)

Environnement, enjeux sociaux, achats responsables... La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) peut concerner toutes les entreprises. Mais de quoi s'agit-il précisément ? Comment la mettre en place dans votre entreprise ? On vous répond.

## Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : qu'est-ce que c'est ?

La **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** également appelée **responsabilité sociale des entreprises** est définie par la

&lt;

[Commission européenne](#) comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société.

En d'autres termes, la RSE désigne la **contribution des entreprises aux enjeux du développement durable**.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un **impact positif sur la société** tout en étant économiquement viable.

&lt;

La norme [ISO 26000](#) , standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales :

1. la gouvernance de l'organisation,
2. les droits de l'homme,
3. les relations et conditions de travail,
4. l'environnement,
5. la loyauté des pratiques,
6. les questions relatives aux consommateurs,
7. les communautés et le développement local.

## Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : qui est concerné ?

Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une **démarche RSE**, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité.

## Quel est le cadre réglementaire de la RSE ?

La France s'est dotée progressivement d'un cadre législatif et réglementaire pour prendre en compte la responsabilité sociétale des entreprises.

&lt;

Depuis l'entrée en vigueur de la [loi PACTE du 22 mai 2019](#) , de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur pour renforcer la RSE :

&lt;

- l'[article 1833 du code civil](#) a été modifié afin que l'objet social de toutes les sociétés intègre la considération des enjeux sociaux et environnementaux,

&lt;

- l'[article 1835 du code civil](#) a été modifié pour reconnaître la possibilité aux sociétés qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être dans leurs statuts

&lt;

- le [statut d'entreprise à mission](#) a été créé.

Dans le cadre du Pacte Vert, l'Union européenne a également revu ses normes avec l'entrée en vigueur de la directive (UE)

&lt;

2022/2464 dite « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » ou [directive CSRD](#) . Cette directive détermine les informations de durabilité que certaines entreprises doivent publier dans leur rapport de gestion. Elles devront désormais publier un **rapport de durabilité** contenant des indicateurs de performance sur les volets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

[Consultez la notice](#) réalisée par la DG Trésor qui présente le **champ d'application de la directive** tel qu'issu de sa transposition en droit français. Elle précise les critères d'assujettissement aux obligations de publication et les normes applicables à l'établissement et à la publication des informations en matière de durabilité.

En savoir plus

&lt;

- [En savoir plus sur l'évolution du cadre réglementaire de la responsabilité sociétale des entreprises](#)
  - [En savoir plus sur la loi PACTE et la RSE](#)
- <
- [En savoir plus sur la directive CSRD](#)

## Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : comment la mettre en place ?

### Suivez les conseils des CCI

Vous êtes dirigeant d'entreprise et vous souhaitez vous lancer dans une démarche RSE ?

Suivez les **conseils des chambres de commerce et d'industrie** qui vous donnent les clés pour réussir la mise en route d'une démarche RSE.

[Les conseils des CCI](#) < |

## Utilisez le portail RSE

Vous souhaitez connaître les obligations RSE auxquelles votre entreprise doit répondre ? Le **portail RSE** a pour ambition de créer un chemin unique pour :

1. informer les entreprises sur leurs réglementations RSE applicables : identifier les réglementations grâce à une simulation pour connaître ses obligations RSE,
2. piloter ses déclarations extra-financières : remplir leurs déclarations directement sur la plateforme ou en étant redirigées vers les plateformes adéquates,
3. faciliter le reporting extra-financier : obtenir leurs déclarations pré-remplies avec les données déjà disponibles au sein de l'administration, dans la logique du « dites-le nous une fois ».

Contactez l'équipe : [contact\[@\]portail-rse.beta.gouv.fr](mailto:contact[@]portail-rse.beta.gouv.fr)

[Accédez au Portail RSE < |](#)

## Consultez la plateforme RSE du site strategie.gouv.fr

Installée en 2013, la plateforme RSE est une plateforme nationale de dialogue et de construction de propositions. Elle entend notamment promouvoir la RSE tant à travers les politiques publiques qu'à travers le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés, valoriser les pratiques exemplaires et favoriser la concertation des parties prenantes en amont et en appui aux négociations de normes internationales.

[Accédez à la plateforme RSE < |](#)

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Création d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire : mode d'emploi
- Qu'est-ce que l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ?

## En savoir plus sur la RSE

<

- [Accédez à la plateforme RSE](#) *sur le site de France stratégie*

<

- [La responsabilité sociale des entreprises](#) *sur le site de la Chambre de commerce et d'industrie*

Thématiques : [Gérer son entreprise](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je m'abonne à Bercy infos Entreprises

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)